

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Animation et gestion d'un tiers lieu en centre-ville

Ville de Jouars-Pontchartrain

Cahier des charges

Date limite : 21.11.2022



Entre la place du village, le café du coin, l'atelier artisanal, le bureau et la maison, il était une fois le tiers lieu.

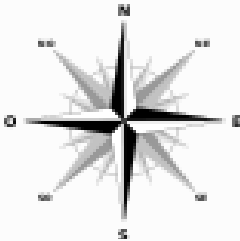
1/ INTRODUCTION

Situation

La commune de Jouars-Pontchartrain se situe à 35 km à l'ouest de Paris, à 18 km à l'ouest de Versailles et à 22 km au nord de Rambouillet, sur un contrefort qui délimite l'extrémité ouest de la plaine de Versailles et au pied duquel commence la plaine de Montfort-l'Amaury.



Communes limitrophes

Villiers-Saint-Frédéric Neauphle-le-Vieux	Neauphle-le- Château	Plaisir
Le Tremblay- sur-Mauldre		Élancourt
Saint-Rémy-l'Honoré	Coignièrès	Maurepas

Le site



Le « Gai Relais » : La place Foch ou encore place Ronde date du XVIII^e siècle et constituait le premier relais entre Paris et Chartres. Les corps de bâtiment qui délimitent cette place offrent la particularité de suivre sa forme en arc de cercle. C'est un « bâtiment remarquable » qui a connu plusieurs fonctions: relais, restaurant-pension de famille, café, salle des jeunes, et a fait l'objet de multiples projets.



Il est classé monument historique depuis 2002.

Ce bâtiment est situé en plein centre-bourg. À côté, on trouve :

- la mairie;
- l'agence postale;
- la médiathèque;
- le foyer rural.

Ce bâtiment a été entièrement rénové entre 2019 et 2022.

Le site dispose d'un coworking réparti sur 2 étages et composé de :

- 8 bureaux fermés;
- 2 salles de réunion;
- 3 plateaux de travaux ouverts sur 2 niveaux.

« La brasserie » dispose d'un espace de 137,55 m² situé au rez-de-chaussée du bâtiment du Gai Relais et comporte :

- une cuisine et plonge à équiper (21,92 m²);
- une cave (22,70 m²);
- des sanitaires (8,65 m²);
- une salle de bar (25,20 m²);
- 2 salles de restauration de 29.91 m² et 29.17 m² (59.08 m²);
- une possibilité de terrasse en été.

Grand parking gratuit à proximité.

2/ OBJET DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) est de susciter, d'identifier, de sélectionner des projets qui ont pour objectif la gestion et l'animation de l'espace tiers-lieux de la commune.

Cet espace est situé au rez-de-chaussée du coworking avec une surface de: 137,55 m².

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de l'action « Petites Villes de demain ».



Petites Villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

3/ LE PROJET

Le présent AMI s'adresse aux projets présentant les caractéristiques suivantes:

- L'objectif du projet est de gérer et d'animer l'espace « tiers lieu » du coworking qui se situe au rez-de-chaussée.
- Le projet est porté par des acteurs privés issus de l'écosystème entrepreneurial: des individus (entrepreneurs, investisseurs, etc.), des associations, des entreprises.
- Le projet consiste à organiser la mise en place d'un lieu de convivialité, de solidarité, un espace partagé par le biais d'un espace « tiers lieu ». Il s'agira de faire vivre un espace ouvert à toutes les populations de la commune, en y développant d'abord un état d'esprit et une philosophie du partage.

Mise en place d'une programmation mensuelle d'activités avec des partenaires locaux.

Ces activités sont envisagées comme support à la création de liens entre les habitants et comme facilitant la parole et les échanges.

- L'organisation du projet est portée par un ou des acteurs privés de l'écosystème (entreprises, associations).
- Si possible, les projets s'inscriront dans une logique RSE forte dans la durée.

Les personnalités porteuses ou engagées dans le projet constitueront un élément clef, en particulier par leur capacité à fédérer autour de ce projet.

4/ CRITÈRES DE SÉLECTION



4.1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, un projet devra remplir les critères suivants:

- **Objectif:** le projet vise à valoriser l'espace « tiers lieu ».
- **Cibles:** habitants/associations & entreprises locales.
- **Typologie du projet:** le projet consiste à organiser et gérer un bistrot solidaire en partenariat avec des acteurs locaux.
- **Partenaires:** les projets sont proposés par des acteurs privés: individus (entrepreneurs, VC, etc.), associations, entreprises,
- **Portage opérationnel :** la structure de portage doit être privée et de droit français.
- **Effet fédérateur:** le projet fédère les acteurs locaux, des entrepreneurs et/ou des associations de l'écosystème concerné, publics et privés.

4.2. CRITÈRES DE PRÉSÉLECTION ET DE SÉLECTION

Les projets présentés seront notamment évalués sur la base des critères suivants:

- Pertinence de la proposition au regard de la stratégie d'attractivité de l'espace « tiers lieu », notamment en matière de:
 - nature des cibles et objectifs alignée avec la stratégie d'attractivité;
 - niveau de capitalisation sur un lieu à destination de convivialité, de solidarité, un espace partagé;
- Impact global du projet:
 - effet fédérateur du projet pour l'écosystème « tiers lieu ».
- Qualité et crédibilité des partenaires et des personnalités engagées dans le projet:
 - Capacité à mobiliser des acteurs locaux;
 - Qualité de l'utilisation et de la gestion du lieu;
 - Effet incitatif – le projet doit inciter les acteurs locaux à participer:
 - Optimisation des coûts, solidité du plan de financement et d'exploitation du projet,
 - Pérennité du modèle économique, l'existence d'une organisation capable de porter et gérer le projet,
 - Capacité des gestionnaires à rendre compte à échéance régulière de la mise en œuvre.



5/ PIÈCES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE

5.1. L'équipe

- Liste et CV des porteurs du projet, des éventuels partenaires associés engagés dans le projet.
- Présentation de la structure assurant le portage du projet.

5.2. Le projet

- Descriptif du projet, avec des données quantitatives et qualitatives
- Listes des actions visant à fédérer les acteurs locaux
- Plan de financement

Date limite de réception des manifestations d'intérêt:

Les candidatures doivent parvenir au plus tard le: *21 novembre 2022* soit par courrier express ou recommandé à l'adresse suivante:

Mairie – Service développement économique – S. Bataillet

1, rue Sainte-Anne - 78760 Jouars-Pontchartrain

soit par courrier électronique à l'adresse suivante:

s.bataillet@jouars-pontchartrain.fr

(Un accusé de réception sera alors envoyé à l'expéditeur comme confirmation de bonne réception.)

Toute candidature reçue après cette date sera écartée.

Pré-sélection

Le dossier de manifestation d'intérêt doit obligatoirement comprendre les éléments suivants:

- Une lettre de motivation
- Un plan de financement
- L'annexe remplie
- Copie de la carte d'identité ou titre de séjour

Les résultats de la présélection des dossiers de candidature seront rendus publics par courrier électronique.

